

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-402

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2020-402

Blanquefort - Avenue du Général de Gaulle - Entre les rues des Gravières et Bel Air - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Contexte du projet

Par délibération n°2019-235 en date du 26 avril 2019, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation sur le projet de requalification générale de l'avenue du Général de Gaulle (entre les rues des Gravières et Bel Air) située sur la commune de Blanquefort.

En application de l'article L103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les travaux correspondants d'aménagement de cette avenue consisteront en la rénovation de la voirie et réseaux divers (assainissement pluvial, fibre optique, etc...), la sécurisation et l'amélioration des modes doux et la plantation d'espaces verts.

Les principaux enjeux de l'opération sont :

- La sécurité routière, y compris que celle des piétons et cyclistes,
- Le paysage,
- La qualité urbaine,
- L'assainissement pluvial.

Les objectifs de l'opération, tels que définis par les élus métropolitains, sont :

- L'apaisement de la circulation automobile en créant une ambiance plus urbaine,
- La sécurisation des modes doux,
- La mise en conformité des arrêts de bus avec la réglementation pour les personnes à mobilité réduite,
- La création de stationnement au niveau du terminus,
- La mise en place d'un réseau d'assainissement pluvial,
- L'embellissement du site, la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur en plantant des arbres et en créant des espaces verts.

2- Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 20 mai 2019 au 13 septembre 2019, après publication de l'avis dans la presse locale (journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

La clôture de la concertation a également été annoncée par voie de presse (journal Sud-Ouest) et publiée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération précitée le 26 avril 2019, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Blanquefort et sous différentes formes complémentaires :

- Un dossier et un registre ont été mis à disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville de Blanquefort : il était composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude d'aménagement de voirie en cours. Le public pouvait être reçu aux jours et heures d'ouverture au public.

5 avis ont été formulés sur le registre déposé à l'accueil de la ville de Blanquefort.

- Un dossier et un registre (comprenant les mêmes éléments que les dossiers précités) ont été mis à disposition du public à l'accueil du Pôle territorial Ouest, aux jours et heures d'ouverture au public.

Aucun avis n'a été déposé sur ce registre

- Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) comprenant les mêmes éléments que les dossiers papiers précités, a permis de mettre à disposition du public l'ensemble des documents d'information sur le projet et d'informer le public sur le calendrier de la concertation au fur et à mesure de son avancée. Le site de la participation permettait également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou réactions via un registre électronique.

11 contributions ont été formulées en ligne sur le site de la participation.

- La tenue d'une réunion publique :

Une réunion publique a eu lieu le 4 juin 2019 en mairie de Blanquefort. Les riverains du projet ont été informés de la tenue de cette réunion par une invitation non nominative déposée dans les boîtes aux lettres. La ville de Blanquefort a également diffusé une annonce dans l'agenda sur le site internet de la ville.

Cette réunion publique a rassemblé une soixantaine de personnes.

Lors de cette réunion, le projet a été décrit dans son contexte communal et plus largement urbain. La réunion s'est déroulée en trois temps : un temps de présentation du projet, un temps d'échange collectif avec les participants d'environ 40 minutes, puis un temps d'échange individuel de 15 minutes.

3- Bilan de la concertation

De manière générale, les contributions écrites et orales de cette concertation expriment leur satisfaction sur les objectifs de ce projet, et plus particulièrement de ralentir la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétons et cyclistes.

Il faut par ailleurs noter un certain nombre de remarques et de demandes de précisions techniques de la part des contributeurs, ce qui témoigne d'un réel souhait d'amélioration de la part des riverains.

Avec une déclinaison par thématique, et de façon synthétique, voici les observations formulées par le public et les réponses que le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole peut y apporter :

Prolongation de la voie cycliste et piétons entre Parempuyre et la gare de Blanquefort :

Un contributeur demande à prévoir le bouclage de cette liaison douce entre Parempuyre et Blanquefort, avenue du 11 novembre.

Réponse du maître d'ouvrage :

Il s'agit ici d'un autre secteur de Blanquefort, qui fait par ailleurs l'objet d'une étude en cours dans le cadre du bouclage du réseau REVE de Bordeaux Métropole.

Prolongation de la voie cycliste et piétons jusqu'à l'entrée du Pian-Médoc

Trois contributeurs indiquent l'intérêt de prévoir une extension côté Nord d'un aménagement pour les modes actifs (vélo, piétons), vers la commune du Pian-Médoc (rue Alfred de Musset).

Réponse du maître d'ouvrage :

Cette extension, qui ne fait pas partie de l'emprise initiale de ce projet, sera examinée par Bordeaux Métropole pour un éventuel chiffrage.

Prolongation de l'aménagement côté Parempuyre

Un contributeur demande s'il est prévu un aménagement central en partie Nord du projet, pour faire ralentir les véhicules en provenance de Parempuyre/Le Pian-Médoc.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Le projet initial est censé s'arrêter au carrefour avec la rue Bel-Air, mais Bordeaux Métropole étudiera son extension côté Nord.

Sécurité des piétons

Un contributeur rappelle qu'il s'est produit un accident impliquant un enfant à proximité du passage piéton à hauteur du lotissement de la rue Maryse Hilsz et des arrêts de bus « Peybois », et demande donc ce qu'il est prévu en termes de sécurisation des piétons sur ce secteur. Un autre contributeur souhaite savoir s'il est possible d'élargir le terre-plein central du passage piéton vers la maison de retraite.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Concernant la première demande, Bordeaux Métropole étudiera la création d'un passage piéton en deux temps entre les arrêts de bus côté futur giratoire. Pour la seconde, l'élargissement du terre-plein central sera examiné dans les études complémentaires.

Aménagements complémentaires

Un contributeur souhaite que les aménagements prévus pour les modes doux doivent être accompagnés de stationnement pour les vélos et d'arrêts minutes pour les véhicules à proximité du terminus bus. Il demande par ailleurs de prévoir la modernisation de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et des aménagements paysagers pour embellir le cadre de vie.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Bordeaux Métropole étudiera des dispositifs pour le stationnement des vélos ainsi que pour celui des véhicules à proximité du terminus bus. Des aménagements paysagers sont bien programmés. Enfin, l'enfouissement des réseaux ainsi que la modernisation de l'éclairage public seront étudiés avec la ville de Blanquefort, en charge de ces compétences.

Question sur les délais et planning de travaux

Un contributeur souhaiterait prendre connaissance des délais et calendriers de travaux sur ce projet.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Ces informations seront précisées en phase avant-projet.

Problématique sur les informations et contacts de ce projet

Un contributeur précise n'avoir que peu d'information sur ce sujet, déplore l'absence de registre en mairie et des difficultés à bénéficier d'un contact à Bordeaux Métropole.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Le registre était bien présent en mairie dès le début de la concertation ; par ailleurs le Chef de projets de Bordeaux Métropole est resté joignable durant le déroulement de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, notamment l'article L103-2 et suivants ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-2 relatif aux compétences des métropoles ;

VU la délibération n°2019/235 en date du 26 avril 2019 adoptant les objectifs du projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle, entre les rues de Gravières et Bel Air sur la commune de Blanquefort, et validant la décision d'ouvrir ce projet d'aménagement à la concertation publique préalable,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation règlementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet envisagé sur certains aspects,

CONSIDERANT QUE le conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une prochaine délibération (confirmation de décision de faire), laquelle tiendra compte des engagements annoncés suite à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative à l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle, entre les rues de Gravières et Bel Air sur la commune de Blanquefort, tel qu'il est dressé ci-dessus.

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS